

*Initiatives ministérielles*

**Le président suppléant (M. Paproski):** À l'ordre.

## LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'agriculteurs de la Saskatchewan.

Avec les milliers de boisseaux encore dans les champs et le gouvernement actuel qui n'arrive pas à expédier notre grain vers les marchés mondiaux, et avec les faillites qui guettent des milliers d'entre eux, les agriculteurs s'inquiètent de l'avenir de la régulation de l'offre au Canada.

Les pétitionnaires sont préoccupés par la décision du gouvernement de démanteler la Commission canadienne du blé. Ils exhortent le gouvernement à remettre l'avoine sous la responsabilité de la Commission canadienne du blé, de façon que l'avoine et l'orge bénéficient de la même protection que le blé. Seul le Parlement peut effectuer ce changement de nature à assurer aux agriculteurs de la Saskatchewan et de l'ensemble du pays la protection dont ils ont besoin.

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, tant qu'il restera le moindre espoir, je vais continuer à me lever pour présenter des pétitions contre la taxe sur les produits et services.

Aujourd'hui, je voudrais présenter des pétitions au nom d'habitants de Kamloops, Port Hope, Oshawa, de même que Toronto, désireux d'exprimer leur opposition à la taxe sur les produits et services. Ces pétitionnaires trouvent cette taxe fondamentalement néfaste et énumèrent, à l'appui, une longue liste de raisons, toutes plus exactes et précises les unes que les autres. Cette mesure arrive bien mal à propos, avec la récession qui est là. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de renoncer à ses efforts pour faire adopter cette taxe.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des habitants de toutes les régions du Canada qui s'opposent à la décision du gouvernement d'appliquer une taxe sur les livres et les documents. Les pétitionnaires n'arrivent pas à comprendre comment le gouvernement peut croire qu'il veille aux intérêts des enfants et du pays en taxant les livres de contes.

Ils demandent par conséquent au gouvernement de songer à ne pas prélever de taxe sur les livres.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Toutes les questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1210)

[Traduction]

LOI DE MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS  
FÉDÉRAL D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 octobre, de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Taylor, p. 14644.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je désire informer la Chambre que, étant donné les déclarations de ministres, les initiatives ministérielles seront prolongées de 31 minutes. Le député de Gander—Grand Falls.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, la Chambre est saisie aujourd'hui d'un projet de loi portant sur l'environnement. C'est une initiative admirable. Il fait certainement bon de lire ce que le gouvernement du Canada veut faire avec ce nouveau projet de loi sur l'environnement.

Dans le préambule du projet de loi, on peut lire:

... le gouvernement fédéral veut réaliser un juste équilibre entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement,

Aujourd'hui, dans les *Statuts du Canada*, on a la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la Loi sur la protection de l'environnement, et plus précisément de nos terres, et une loi visant la protection de nos eaux, soit la Loi sur les pêcheries. On pourrait croire, de prime abord, que nous n'avons pas besoin d'autres lois dans ce domaine.